

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 10/06/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE**

31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Téléphone : 04.91.13.48.13
Télécopie : 04.91.81.13.87

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h15

E24000048 / 13

M. le Maire
NEFFES
Hôtel de Ville
05000 NEFFES

Dossier n° : E24000048 / 13
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION



Objet : Projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Neffes

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Pierre Delprat, demeurant 18 rue des Hélianthes, Gap (05000) (tel : 04 92 51 15 23 ; portable : 06 09 11 25 56) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Signé

Muriel Mendes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

07/06/2024

N° E24000048 /13

Le Président du tribunal administratif

Mairie de NEFFES
10 JUIN 2024
Hautes-Alpes

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 28/05/2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Neffes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Neffes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre Delprat est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Neffes, et à Monsieur Pierre Delprat.

Fait à Marseille, le 07/06/2024

La magistrate en charge des enquêtes publiques,



Muriel Josset